

Le 1^{er} juillet 1987, le port de la ceinture de sécurité est devenu obligatoire pour tous les conducteurs et les passagers des véhicules automobiles à l'Île-du-Prince-Édouard, sauf quelques exceptions.

L'objectif de la loi impérative est simple : la ceinture de sécurité sauve des vies, et une loi est le moyen le plus efficace d'accroître son usage.

Même les opposants à la loi impérative les plus expressifs conviennent que la ceinture de sécurité, lorsqu'elle est bien portée, sauve des vies.

Pour plus de détails sur les ceintures de sécurité et les sacs gonflables :

Transports et Travaux publics
Division de la sécurité routière
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Téléphone : (902) 368-5230

Conception : Marketing stratégique et conception graphique
Impression : Centre de publications documentaires

Ceintures de sécurité et sacs gonflables



Ce que vous devriez savoir



Transports et
Travaux publics
Division de la
sécurité routière

Table des matières

Responsabilités du propriétaire du véhicule	1
Responsabilités du conducteur	1
Responsabilité du passager	2
Droits et privilèges	2
Dispositifs de retenue pour enfants	3
Installation des dispositifs de retenue pour enfants	4
Enfants d'âge préscolaire	6
Grands enfants	7
Adultes et grands enfants	7
Avantages des sacs gonflables	9
Exemptions du port de la ceinture	10
Loi sur la retenue des occupants – questions et réponses	11
Coûts humains	13

Responsabilités du propriétaire du véhicule

- ne doit **pas** enlever les ceintures de sécurité (sauf pour l'entretien ou si le siège a été enlevé)
- doit remplacer les ceintures défectueuses, usées ou manquantes
- doit garder les ceintures de sécurité en bon état
- ne doit **pas** modifier les ceintures d'aucune façon qui en réduirait l'efficacité

Responsabilités du conducteur

- doit attacher sa ceinture de sécurité
- doit voir à ce que tous les passagers âgés de moins de 16 ans attachent leur ceinture
- doit voir à ce que chaque enfant soit attaché dans un porte-bébé ou un siège d'enfant adéquat

Responsabilité du passager

- doit attacher sa ceinture de sécurité

Droits et privilèges

Comme c'est le cas pour beaucoup de questions sociales qui ont une incidence sur notre vie quotidienne, les opinions sur le port de la ceinture de sécurité sont partagées. Aux personnes qui estiment que la loi sur le port de la ceinture de sécurité viole leurs droits, nous demandons de considérer ceci :

- Les lois existent pour protéger les personnes et la société dans son ensemble et elles sont adoptées pour être appliquées. La loi impérative sur le port de la ceinture de sécurité vise à protéger les passagers des véhicules automobiles.
- Vous avez le droit de vous attendre à ce que les usagers des routes prennent toutes les précautions raisonnables pour éviter de vous causer un préjudice corporel ou financier. Les routes appartiennent à tout le monde et sont construites à même les recettes fiscales.
- Les enfants ont le droit de s'attendre à ce que leurs parents fassent tout leur possible pour assurer leur sécurité et se protéger eux-mêmes contre les dangers potentiels.

- Détenir un permis de conduire n'est pas un droit. À l'Île-du-Prince-Édouard et dans toutes les autres provinces canadiennes, c'est un privilège de conduire un véhicule automobile. Les personnes qui abusent de ce privilège peuvent s'attendre à perdre leur permis de conduire pendant une certaine période.

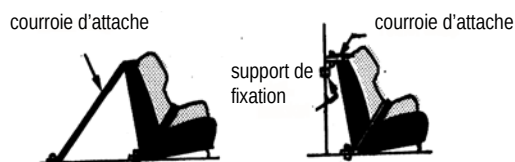
Dispositifs de retenue pour enfants

Il existe quatre différents dispositifs de retenue pour enfants :

- le porte-bébé
- le siège transformable
- le coussin d'appoint
- le siège d'enfant intégré

Les enfants de moins de 9 kg (20 lb) doivent être attachés dans un porte-bébé faisant face à l'arrière. Suivez toujours les directives du fabricant pour installer un porte-bébé.

Les enfants qui pèsent entre 9 et 22 kg (20 à 48 lb) et qui peuvent restés assis sans aide doivent être installés dans un siège d'enfant faisant face à l'avant. Le siège doit être ancré au véhicule au moyen de la courroie d'attache fournie avec le siège.



Les enfants qui sont trop grands pour un siège d'enfant (c'est-à-dire que la moitié de leur oreille dépasse le haut du siège) ou qui pèsent plus de 18 kg (40 lb) peuvent être installés sur un coussin d'appoint. Veillez à bien attacher le coussin d'appoint avec la ceinture de sécurité du véhicule.

Certains véhicules ont des dispositifs de retenue pour enfants intégrés à la banquette. Ces sièges d'enfants doivent respecter les *Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada*. Puisque ces sièges sont intégrés à la banquette, ils n'ont pas besoin de courroie d'attache. Consultez le manuel du propriétaire et suivez les instructions.

Les enfants de 23 kg (50 lb) et plus doivent utiliser l'ensemble complet de ceinture de sécurité du véhicule.

Installation des dispositifs de retenue pour enfants

Il est préférable de faire asseoir les enfants à l'arrière du véhicule. Cependant, s'il n'y a que vous et un bébé dans le véhicule, vous voudrez peut-être installer le porte-bébé faisant face à l'arrière sur le siège du passager avant. Ainsi, vous pourrez garder un oeil sur le bébé sans quitter la route des yeux.

N'INSTALLEZ PAS UN PORTE-BÉBÉ FAISANT FACE À L'ARRIÈRE DEVANT UN SAC GONFLABLE.

Si le sac se déploie, il peut projeter le bébé contre le dossier du siège et le blesser.

Pour les grands enfants, un coussin d'appoint leur donnera une meilleure vue et permettra de bien positionner la ceinture sous-abdominale sur leurs cuisses et la ceinture diagonale à travers leur poitrine.

Si vous n'avez pas accès à un dispositif de retenue, attachez l'enfant sur la banquette arrière au moyen de la ceinture de sécurité du véhicule. Veillez à ce que la ceinture sous-abdominale soit le plus bas possible sur ses hanches et que la ceinture diagonale, s'il y en a une, croise sa poitrine.

Le texte qui suit décrit comment les automobilistes doivent respecter la loi sur le port de la ceinture de sécurité visant les enfants à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sac gonflable est un dispositif largement répandu, mais il peut être mortel pour les petits enfants installés sur le siège avant.

Il arrive souvent qu'on installe un bébé dans un porte-bébé faisant face à l'arrière sur le siège avant pour que le conducteur puisse facilement le voir. **L'enfant court alors un danger si le véhicule est muni d'un sac gonflable du côté du passager.**

L'impact d'un sac gonflable sur la tête d'un enfant dans un porte-bébé faisant face à l'arrière peut dépasser 300 G. Un adulte peut survivre à un impact de 80 G seulement, et un enfant moins encore.

Il faut surtout se rappeler que dans une collision mineure, l'impact du sac gonflable peut blesser ou tuer un jeune enfant qui autrement ne serait peut-être pas blessé.

La courroie d'attache doit **toujours** être solidement ancrée à un boulon installé dans la tablette arrière de la voiture ou dans le plancher dans une fourgonnette, une familiale ou une voiture à hayon. Certains véhicules sont vendus avec les points d'ancrage déjà installés.

Enfants d'âge préscolaire

Les enfants d'âge préscolaire qui pèsent entre 18 à 23 kg (40 à 50 lb) et qui sont trop grands pour le siège d'enfant doivent utiliser la **ceinture sous-abdominale** du système de ceinture et la porter bien ajustée bas sur leurs hanches.



Si un enfant de cette taille doit monter à l'avant du véhicule et qu'il y a une ceinture diagonale, veillez à ce qu'elle soit **bien ajustée**. Si elle passe devant le visage ou le cou de l'enfant, achetez une barrette d'ajustement et ajustez la ceinture diagonale pour qu'elle croise la poitrine de l'enfant.

Les enfants (d'âge préscolaire) de cette taille ne doivent JAMAIS voyager à l'avant du véhicule s'il y a un sac gonflable du côté du passager.

Coussins d'appoint

Un coussin d'appoint peut être utilisé en conjonction avec la ceinture sous-abdominale pour les enfants qui sont devenus trop grands pour leur siège d'enfant.

Installez le coussin sur le siège arrière et veillez à ce que la ceinture soit bien ajustée bas sur les hanches de l'enfant (**pas** sur l'abdomen).



Grands enfants

Les enfants qui sont trop grands pour le coussin d'appoint doivent porter la ceinture de sécurité.

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent **jamais** voyager à l'avant du véhicule s'il y a un sac gonflable du côté du passager. Ils peuvent subir de graves blessures advenant une collision frontale. La ceinture sous-abdominale doit être portée bas sur les hanches (**pas** sur l'abdomen) et être bien ajustée.

Ne mettez jamais la ceinture diagonale sous le bras. Cela peut causer de graves lésions internes en cas de collision.

Adultes et grands enfants

Une fois votre enfant bien installé dans un dispositif de retenue approuvé, attachez vous aussi votre ceinture de sécurité.

En cas de collision, les occupants d'un véhicule peuvent être gravement blessés de trois façons :

- ils frappent un objet;
- un objet les frappe; ou
- ils sont éjectés hors du véhicule.

Un adulte qui n'est pas attaché peut écraser un enfant contre le tableau de bord, la portière ou le siège, et un objet libre peut frapper un enfant et le blesser.

La ceinture sous-abdominale doit être portée bien ajustée et le plus bas possible sur les hanches. À l'avant, les adultes doivent toujours porter la ceinture diagonale sur leur épaule. Les recherches démontrent qu'il est **très dangereux** de passer cette ceinture sous le bras.

Les adultes donnent le bon exemple aux enfants lorsqu'ils portent toujours la ceinture de sécurité... et rendent le voyage plus sécuritaire pour tous.



Les personnes courtes qui conduisent un véhicule muni d'un sac gonflable doivent veiller à ce que leur siège soit le plus loin possible du sac pour permettre son déploiement. Les personnes qui s'assoient près du sac gonflable, habituellement parce qu'elles sont courtes, courent plus de risques d'être blessées.

Les enfants, parce qu'ils sont petits, sont également **très** vulnérables. Ils doivent être bien attachés avec la ceinture de sécurité, et ceux âgés de moins de 12 ans doivent voyager sur le siège arrière.

Avantages des sacs gonflables

Les sacs gonflables sont des dispositifs de sécurité qui protègent la tête et le haut du corps en cas de collision. Ils empêchent la tête du conducteur de heurter le volant et la tête du passager de frapper le tableau de bord.

Les sacs gonflables sauvent de nombreuses vies tous les ans. Toutefois, ils n'offrent **pas** de protection dans tous les genres d'accidents. Ils s'ouvrent en cas de collision frontale, mais pas en cas de collision arrière ou latérale ou de tonneau. Ils peuvent aussi s'ouvrir à l'occasion d'une collision à faible vitesse – parfois aussi peu que 15 km/h.

Les ceintures de sécurité, en revanche, protègent tout le corps et sont efficaces dans tous les genres de collisions. En cas de collision à vitesse faible ou moyenne, les ceintures à elles seules offrent toute la protection dont une personne a réellement besoin.

Les sacs gonflables sont surtout efficaces dans les collisions à haute vitesse où ils sont souvent nécessaires pour éviter de graves blessures. Ensemble, les ceintures de sécurité et les sacs gonflables offrent une bonne protection dans la plupart des collisions, à la condition que l'habitacle ne soit pas très écrasé.

Les sacs gonflables amortissent les mouvements de la tête lorsque la personne est projetée vers l'avant sous l'impact. Cependant, ils s'ouvrent à une vitesse foudroyante – plus de 300 km/h – en l'espace d'un clin d'oeil. Par conséquent, un sac qui se déploie peut causer des blessures. La plupart du temps, il s'agit de contusions et d'éraflures mineures, mais il peut aussi s'agir de blessures graves, voire mortelles.

Exemptions du port de la ceinture

- le conducteur d'un véhicule qui recule
- un passager qui occupe un siège sans ceinture lorsque tous les sièges avec ceinture sont pris
- un pompier lorsqu'il est dans ou dessus un véhicule d'un service de lutte contre les incendies
- un préposé aux soins dans une ambulance qui transporte un patient
- une personne dont le travail nécessite qu'elle sorte fréquemment du véhicule

Loi sur la retenue des occupants – questions et réponses

- *À qui s'applique la loi sur la retenue des occupants?*
À tous les conducteurs et passagers.
- *Si ma voiture a des sacs gonflables, dois-je attacher la ceinture de sécurité?*
Oui. Vous devez utiliser la ceinture dans une voiture munie de sacs gonflables.
- *Mon véhicule n'a pas de ceintures de sécurité. Dois-je en faire installer?*
Pas si votre véhicule date de 1970 ou avant. Dans les modèles fabriqués à partir de 1971, il faut conserver les ceintures de sécurité originales ou en faire installer si elles ont été enlevées.
- *Si ma voiture date d'avant 1971 et que les ceintures ont été enlevées, dois-je en faire installer de nouvelles?*
Non.
- *Les ceintures de sécurité de ma voiture ne fonctionnent pas. Dois-je les faire réparer?*
Oui.
- *Les sacs gonflables de ma voiture ne fonctionnent pas. Dois-je les faire réparer?*
Non, mais cela est fortement recommandé.

- *Lorsque je ramène chez eux des tout petits qui sont venus visiter mon enfant, ces enfants doivent-ils être dans un siège d'enfant?*
Lorsqu'un tout petit voyage dans un véhicule, autre que le véhicule de ses parents et de son tuteur, on peut l'attacher avec la ceinture sous-abdominale.
- *Je conduis un taxi. Dois-je boucler ma ceinture et veiller à ce que tous les passagers âgés de moins de 16 ans fassent de même dans mon taxi?*
Oui.
- *Si un adulte conduit cinq ou six enfants à l'école ou à un entraînement de hockey par exemple, et qu'il n'y a pas assez de ceintures de sécurité pour tous, que doit-on faire?*
Utilisez toutes les ceintures disponibles. Les autres enfants n'ont pas besoin d'être attachés.
- *Mon enfant est trop grand pour le porte-bébé. Y a-t-il sur le marché un siège plus grand, ou puis-je utiliser un coussin d'appoint?*
Oui, vous pouvez vous procurer un coussin d'appoint pour l'auto. Un coussin d'appoint peut être utilisé pour un enfant qui pèse plus de 18 kg (40 lb). Il doit répondre à la norme 213.2 de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles* (du Canada). N'utilisez jamais un coussin ordinaire ou un siège rehausseur à usage domestique à la place d'un coussin d'appoint.

- *Si je transporte des enfants dans une fourgonnette, une familiale ou un autobus, est-ce que je peux attacher plus d'un enfant avec une seule ceinture sous-abdominale?*

Absolument pas! La ceinture sous-abdominale est conçue pour une seule personne. Si deux enfants ou plus sont attachés avec une seule ceinture, ils peuvent être gravement blessés car la ceinture ne sera pas placée assez bas sur leurs hanches.

Coûts humains

Il est impossible de mettre un prix sur le chagrin et la souffrance lorsqu'un accident cause la mort ou des blessures permanentes.

Des incapacités permanentes entraînent souvent des changements sur le plan professionnel et presque toujours des changements draconiens dans le style de vie.

Trop souvent, des bébés et de jeunes enfants sont tués ou blessés parce qu'ils n'étaient pas convenablement retenus dans un siège d'enfant. Parce que les enfants ne sont pas en mesure de prendre leurs propres décisions, les parents doivent assumer cette responsabilité.